



**Baie-Comeau**

# **AVIS PUBLIC**

**PROMULGATION DU RÈGLEMENT 2025-1134 CONCERNANT LA  
CONSTRUCTION, LA RÉHABILITATION DE RUE ET CONDUITE ET  
TRAVAUX DIVERS – EMPRUNT DE 9 800 400 \$**

**AVIS PUBLIC** est, par les présentes, donné de ce qui suit :

1. Lors de la séance publique du conseil municipal tenue le 14 avril 2025, le conseil municipal a adopté le Règlement 2025-1134 concernant la construction, la réhabilitation de rue et conduite et travaux divers – Emprunt de 9 800 400 \$.
2. Ce règlement a été approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation en date du 10 juin 2025.
3. Ce règlement entre en vigueur à compter de la date de publication du présent avis et peut être consulté sur le site Web de la Ville au [www.ville.baie-comeau.qc.ca](http://www.ville.baie-comeau.qc.ca) sous l'onglet « Services – Réglementation – Règlements principaux – Règlements d'emprunt » ou aux heures habituelles de travail au Service du greffe, affaires juridiques et cour municipale, situé à l'hôtel de ville, au 19, avenue Marquette à Baie-Comeau.

**Baie-Comeau, le 16 juin 2025**

**Me Clémence Richard, greffière  
et directrice des affaires juridiques**